

Évron

Quint. France 23/02/11

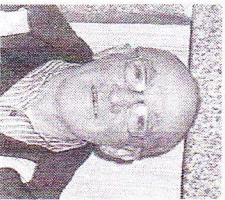
Le démantèlement des barrages de la Jouanne divise

Dans la commune, le barrage, le plus en amont sur la Dinard, partie haute de la Jouanne, à la Voisinrière, doit être enlevé cette année.

Les collectivités locales qui organisent ces démantèlements mettent en avant une nécessité écologique: « Le moulin du Dinart est alimenté par un bief, si le bief était entretenu il pourrait y avoir de l'eau au moulin. Le clapet de la Voisinrière va être remplacé par un mini-seuil, ce mini-seuil permettra

« On rend à la rivière son caractère naturel »

Pour



Roger Marot,
maire de Deux-Évailles et président du syndicat de bassin de la Jouanne.

« On respecte les propriétés. Il y a un droit d'eau. Depuis 40 ans, avec le remembrement et le curage des fossés, on a mis des barrages pour gérer les inondations. Les ouvrages auraient dû être abaissés après les crues, mais ils restaient relevés. La reproduction des poissons devenait impossible, c'est pour cela que les frayères ont été créées : les pêcheurs rempoissonnent, avant il n'y avait pas besoin. Les berges sont droites et sans végétation, le cours s'élargit, c'est noyé toute l'année. La Jouanne naturellement a une largeur de l'ordre de 6 mètres, parfois nous sommes à 12, 15, même 18. A chaque ouvrage,

toujours d'alimenter le bief s'il est nettoyé », explique de son côté Thierry Robin, adjoint à l'environnement à la mairie. Mais ces arguments sont contestés par quelques riverains. Ils mettent en avant les inconvénients du démantèlement de ces ouvrages et vantent les avantages de ces derniers.

« Nous voulons conserver le patrimoine »

Contre



André Mareau,
de l'association des riverains de la Jouanne, et **Bernard Bellier,**
secrétaire de l'association.

« Les riverains sont confrontés au projet de démantèlement de tous les barrages de la Jouanne. Une dizaine a déjà disparu dont ceux de Neau et du Grand Pommauger à Évron. Ça va continuer en 2011 et 2012. A Évron, le plus en amont sur la Dinard, le syndicat du bassin de la Jouanne veut restaurer la continuité écologique pour lutter contre la pollution et faciliter la circulation des sédiments et des poissons. Alors que ces barrages étaient souvent là depuis le Moyen Âge : il y avait des poissons et l'eau n'était pas polluée. Les douves des châteaux et les frayères

étaient alimentées. Maintenant l'alimentation du plan d'eau de Neau se fait par les crues et l'été ça se fera avec une pompe. Notre objectif c'est le maintien des barrages lorsque les propriétés le souhaitent. Nous voulons conserver le patrimoine avec les moulins. Certains de nos adhérents voulaient installer l'hydroélectricité, ils ne peuvent plus. Les usages récréatifs comme le kayak disparaissent avec le démantèlement. La pêche est affectée : des ressources halieutiques sont complètement changées avec la disparition de certaines espèces. Les démantèlements sont à la charge du syndicat de bassin. Il faut l'accord des propriétaires. Si ces derniers s'y opposent les aménagements à venir seront à leur charge. Ces aménagements deviendront nécessaires avec le futur classement du cours d'eau qui imposera la circulation des poissons et des sédiments. Il faudra changer les clapets par des vannes à guillotine pour les sédiments et aussi installer des passes à poissons. »